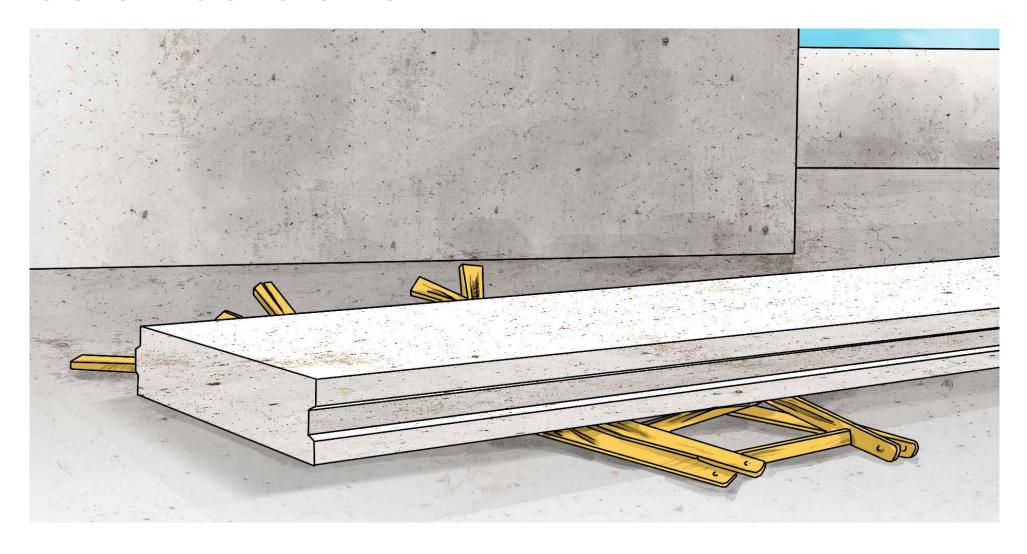
Ecrasé par un élément préfabriqué en béton cellulaire





Ecrasé par un élément préfabriqué en béton cellulaire

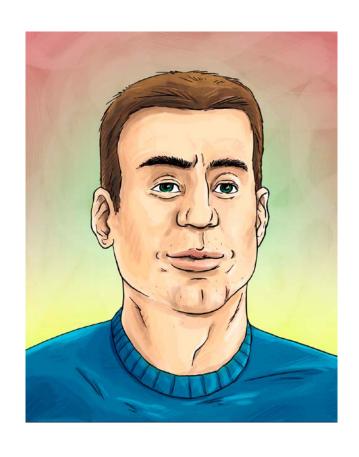
Choc sur le chantier d'un immeuble: Cédric P.* (23 ans) meurt écrasé sous un élément de plafond en béton de 400 kg.



^{*} Cet exemple d'accident, pour lequel le nom de la victime et les détails ont été modifiés, se fonde sur des faits réels.



La victime



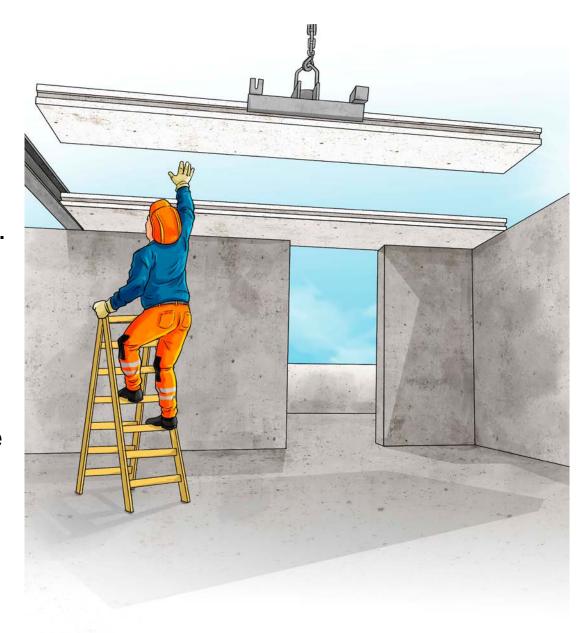
- Cédric P., 23 ans
- Maçon qualifié
- Travaille depuis deux ans dans une entreprise qui fabrique des éléments en béton
- S'est inscrit à l'examen d'entrée d'une école de contremaître
- S'investit beaucoup au sein de son club de handball

Situation initiale

Au dernier étage d'un immeuble en construction, Cédric. P. pose avec son collègue de travail des dalles préfabriquées en béton cellulaire pour réaliser un attique.

Les éléments sont manipulés à l'aide d'une pince de plafond suspendue au crochet d'une grue de chantier.

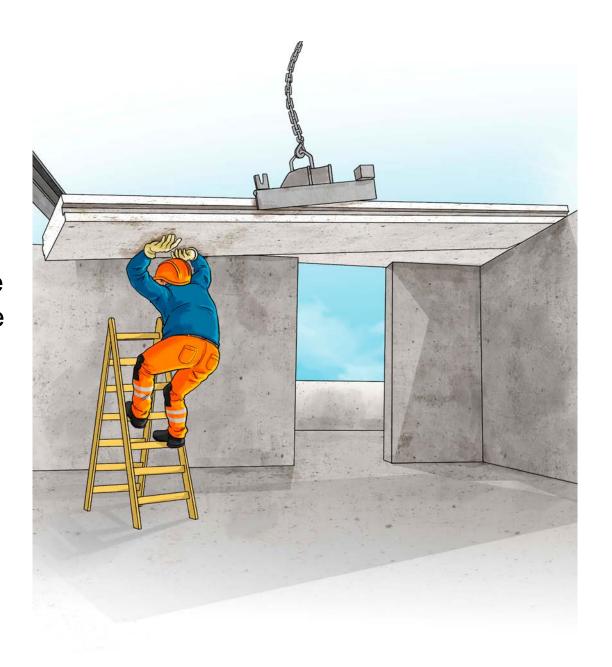
Cédric P. se tient sur une échelle double afin de les réceptionner et de les guider pour les introduire entre les ailes d'un profilé métallique en forme de H.



Circonstances

La situation tourne mal avec le deuxième élément, qui vient s'appuyer sur le mur situé vis-à-vis du profilé métallique.

Cette phase d'appui provoque le délestage de la pince et la chute de la dalle, qui écrase Cédric P.



Conséquences

- Cédric P. décède sur le coup.
- Il est fauché en pleine jeunesse. La famille, les collègues de travail et les amis sont sous le choc et auront besoin de temps pour tenter de surmonter cette perte.
- Sa place à l'examen d'entrée de l'école de contremaître demeure vide.

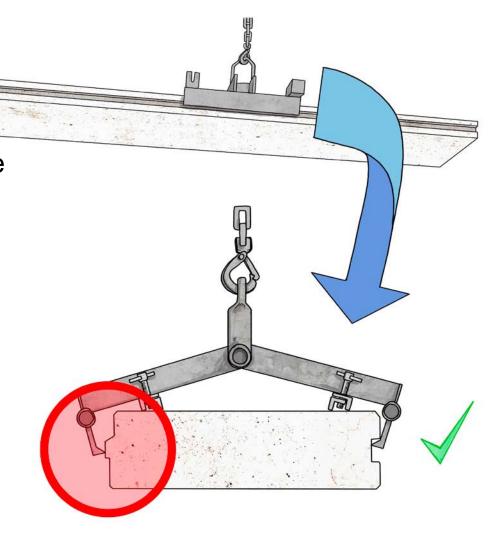
Enquête d'accident de la Suva



Comment l'accident s'est-il produit?

1. La pince pour dalle n'était pas adaptée aux dimensions et à la forme des éléments.

La pince ne pouvait pas être placée correctement (conformément au mode d'emploi) sur le profilé des éléments (rainure et crête). D'un côté, elle était seulement fixée sur la partie frontale de la crête, au lieu de se situer en dessous. Ainsi, l'élément n'était maintenu que par l'effet de serrage latéral.



Comment l'accident s'est-il produit?

2. Les chaînes de maintien de la charge de l'accessoire de levage n'ont pas été utilisées.

Elles auraient empêché la chute de l'élément en béton.

La notice d'instructions de l'accessoire de levage n'a pas été respectée.



Comment l'accident s'est-il produit?

3. Cédric P. se trouve sous une charge en suspension.

Une telle situation doit être évitée.



Résumé des causes de l'accident

- L'accessoire de levage n'était pas adapté aux dimensions et à la forme de ce type d'élément en béton.
- Les chaînes de sécurisation des éléments en béton à l'accessoire de levage n'étaient pas utilisées.
- Cédric P. se trouvait sous une charge en suspension.

Règles vitales



Règles vitales: STOP en cas de danger!



Dépliant 84049.f pour les travailleurs

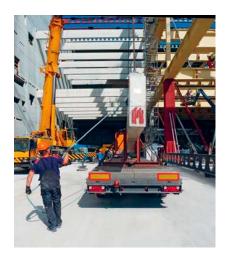


Support pédagogique 88822.f pour les supérieurs

Neuf règles vitales pour le montage d'éléments en béton

- 1. Respecter le concept de montage.
- 2. Utiliser des points d'ancrage.
- 3. Elinguer correctement les charges.
 - > Règle enfreinte dans le cas présent!
- 4. Décharger et stocker les parties de construction de manière sécurisée.
- 5. Porter les équipements de protection.

La tolérance zéro est de mise pour ces règles. En cas de non-respect, il faut dire STOP, interrompre les travaux et procéder à la mise en œuvre ou au rétablissement des conditions de sécurité requises avant de reprendre le travail. 3. Nous élinguons correctement les charges.



Travailleur: Je n'élingue pas de charge si je n'ai pas reçu de formation.

Supérieur: Je confie l'élingage des charges uniquement aux personnes spécialement formées à cet effet. Je mets à disposition exclusivement des élingues contrôlées et pourvues du marquage correspondant.

Neuf règles vitales pour le montage d'éléments en béton

- 6. Utiliser des équipements de travail appropriés.
- 7. Stabiliser les éléments de construction positionnés.
- 8. Prévenir le risque de chute avec une protection collective.
- 9. Mettre en place des accès et des postes de travail sûrs.

L'employeur et les supérieurs sont tenus d'instruire les collaborateurs sur la façon de travailler en toute sécurité et de contrôler et de faire appliquer le respect des prescriptions et des règles de sécurité. Qu'en est-il dans votre entreprise?

Annexe Informations pour les intervenants



Informations thématiques

- www.suva.ch/batiment
- www.suva.ch/techniquesecurite-batiment
- Module d'apprentissage «Choix des élingues», réf. Suva 88802.f

Bases légales et normes

- Travaux de levage: art. 6 de l'ordonnance sur les grues
- Information et instruction des travailleurs: art. 6 OPA
- Equipements de travail. Principes: art. 24 OPA
- Utilisation des équipements de travail: art. 32a OPA
- Norme EN 13155 Appareils de levage à charge suspendue –
 Sécurité Appareils amovibles de prise en charge

Informations complémentaires

Axes prioritaires en matière de prévention

Règles vitales

Autres exemples d'accidents

Suva Sécurité au travail Case postale, 1001 Lausanne

Renseignements: Tél. 021 310 80 40

Edition: octobre 2014

